



GT Protection Sociale Complémentaire 09 février 2021

Présents

Côté O.S : toutes les O.S représentatives de la FP : CGT, CFDT, FO, UNSA, FSU, Solidaires, FA-FP, CFTC et CFE-CGC.

Coté administration : Nathalie Colin (DGAFP), Stéphane Lagier (DGAFP), des représentants de la DGOS et de la DGCL

En introduction, la Directrice Générale a précisé que le projet d'ordonnance concernant la PSC avait été examiné en Conseil d'État et considéré par celui-ci comme un très bon projet. Elle a indiqué que la dernière version de la feuille de route pour le calendrier et la méthode de travail devait être stabilisée et qu'un échéancier de dates de réunions « dense et réaliste » allait être proposé. La DG a rappelé pour mémoire que les projets d'ordonnance sur la PSC et les négociations collectives feraient l'objet d'une validation en conseil des ministres le 7 mars.

Solidaires a demandé à avoir des indications plus précises quant au statut des réunions sur le sujet de la PSC tenues sous l'égide de la DGAFP. Il est indispensable de savoir quand elles concernent le champ de l'état ou quand elles relèvent du champ des trois fonctions publiques. **Solidaires** a aussi rappelé sa demande d'avoir des informations précises sur les impacts fiscaux et sociaux de la participation financière des employeurs pour les agent-es.

Si, en réponse à certaines interrogations syndicales, la DGAFP a précisé que les interlocuteurs dans les négociations ultérieures seront bien les employeurs, tant pour la FPH que la FPT., **Solidaires** est ré-intervenu sur ce sujet pour indiquer que les périmètres n'étaient pas clairement ciblés dans la feuille de route et qu'il subsistait des ambiguïtés à lever à ce niveau.

Avant que la DGAFP ne présente un diaporama planifiant un programme de réunions thématiques pour l'année 2021 sur les 3 versants de la FP, la DGCL a indiqué que les échanges sur la PSC dans la FPT démarreraient avec un groupe de travail dès le mois de mars. Pour la DGOS, ces travaux démarreront au deuxième semestre dans la FPH.

La plupart des fédérations de la FP ont ensuite dénoncé le fait d'avoir à se positionner sur un document présenté en séance et, pour certaines, ont à cette occasion ré-affirmé la nécessité d'un accord de méthode pouvant mettre calendrier et thèmes de négociations en perspectives.

Le projet de programme de travail de la DGAFP prévoit pour le premier semestre 2021 un plan en 3 étapes :

- une première pour la mise en œuvre (par décret) du dispositif temporaire de remboursement forfaitaire d'une partie des cotisations PSC dans la FPE à compter de 2022 et jusqu'à l'entrée en vigueur des futures conventions
- une deuxième étape pour ouvrir un débat sur les garanties statutaires en matière de décès pour les 3 versants de la FP.
- Une troisième débutant en mai pour l'examen des dispositifs cibles à l'état en matière de couverture sur les risques « santé », la couverture des risques « prévoyance » et le contenu des contrats.

Pour la FPT, les travaux devraient démarrer en mars avec un premier groupe de travail pour l'élaboration d'une feuille de route et être suivis d'un deuxième GT en juin pour l'élaboration des textes réglementaires (panier minimal en termes de prévoyance et révision du décret de novembre 2011).

Pour la FPH, le début des échanges sont prévus pour septembre 2021 avec une première réunion sur la méthodologie et le calendrier des débats. La DGOS prévoit de scinder les échanges entre les OS représentatives pour les personnes de la FPH et celles représentatives pour les personnels médicaux.

Après certaines interventions la DGAFP a finalement retiré sa proposition de calendrier de travail dans l'attente des propositions que pourraient lui adresser les organisations syndicales sous 10 jours sur la méthode de travail et son calendrier.

Pour **Solidaires**, il y a aussi lieu de hiérarchiser les thèmes de négociation et le niveau où les débats devaient se tenir en fonction des thématiques. Un vrai problème risque de se poser avec un périmètre des négociations qui reste flou, en particulier pour la FPT et la FPH.

La volonté de la ministre de parvenir à la généralisation d'accords majoritaires pour des contrats collectifs à adhésion obligatoire dans un tel cadre pourrait faire obstacle à un front intersyndical large face aux employeurs au détriment d'une protection sociale renforcée pour les agent-es.

La DGAFP a en charge les discussions au niveau des 3 versants et est aussi la direction qui pilote les négociations du versant Etat (Le pendant de la DGCL pour le Territorial et de la DGOS pour l'Hospitalier). La DGAFP ne commencera pas les discussions du versant Etat avant d'avoir fixé la méthode et le calendrier pour les 3 versants.

Solidaires fonction publique

31 rue de la grange aux belles - 75010 PARIS - Tél. 01 58 39 30 20

<http://www.solidaires.org/> - contactfp@solidaires.org